Département: **CORREZE** Arrondissement: **USSEL**

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 2025-001

Séance du 17 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 février 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

2025-01-01

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence**.

Les **ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur**, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Ouï le discours de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- **Assiette des coupes**

- D'accepter l'ensemble des propositions et destinations de **coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier** comme mentionnées ci-dessous :

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de reception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250101-DE
AGEDI

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (**vente** ou **délivrance**)
Section du bourg et Fressanges	1 A	3.5	E 1	Vente
Section du bourg et Fressanges	2 A	3.06	E 2	Vente

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés **façonnés** une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement, etc.).

- Autorise M. le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 17 février 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE LAROCHE-PRES-FEYT

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de reception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250101-DE
A G E D I